

Délibération 2022 / 07-01

L'an deux mil vingt-deux le lundi quatre juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à Mr Jacques FAURE) et Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ).

Etaient absent : Mr Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY.

* * * * *

LOCATION OCCASIONNELLE : FIXATION MONTANT DU LOYER DU STUDIO DE LA MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que le studio de la Maison de Santé, 4 rue de la Résistance, en location occasionnelle est vacant,
- **propose** de fixer un loyer de 120.00 € / mois ainsi qu'une caution représentant un mois de loyer, à savoir 120.00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **fixe** le montant du loyer du studio de la Maison de Santé à **120.00 € / mois, à compter du 1^{er} juillet 2022** et une caution d'un mois de loyer.

Fait et délibéré en Mairie, le 04 juillet 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU